



COMPTE RENDU SEANCE DU 26 AVRIL 2002

Le vendredi 26 avril 2002, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 avril 2002, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger DUCHEMIN, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation compte-rendu du 22 mars 2002
- élaboration carte communale
- Compagnie des Sablières de la Seine (avenant à la convention du 12 mai 1998)
- Délibération du conseil se prononçant définitivement sur le projet d'ARTT
- Indemnités adjoints
- Demande subvention pour école, travaux et mobilier commune
- Achat horloge église
- Vente maisons de la commune
- Décision modificative pour règlement facture électricité

QUESTIONS DIVERSES

- Photocopieur école
- installation d'une table de ping-pong sur la plage
- accès place de la mairie
- part communale versée au Syndicat de Voirie

Etaient présents : MMES ET MRS J.LAROCHE-P.JULLIEN-C.JOZEFACKI
Adjoints-B.NEAU-C.CABALLE-L.HENOCH-D.LABBE-
B.LETHIAIS-S.DEVEAUD

Absents excusés : MRS M.BENSI (pouvoir à Mr LABBE) B.GUILLOU (pouvoir à Mr HENOCH)-R.VILCOQ (pouvoir à Mr DUCHEMIN)

Absents : MME E.BANCE-MR J.GAUTRON

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Procès Verbal du 22 mars 2002

CARTE COMMUNALE :

Le Conseil Municipal a décidé de faire appel aux services de la société EUROTOP représentée par Monsieur GILLE géomètre-expert Aux Andelys pour l'élaboration d'une carte communale. Celle-ci précisera les modalités d'application des règles générales d'urbanisme. Elle délimitera les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises.

AVENANT CONVENTION

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 12 mai 1998 passée entre la Compagnie des Sablières de la Seine et la commune de Muids sous réserve que durant 15 ans la commune touche une somme forfaitaire égale à 900 000 tonnes extraites annuellement. De plus, le Conseil Municipal demande une indexation chaque année à date fixe.

AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Compte-tenu de l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire concernant le rapport transmis au Centre de Gestion sur l'aménagement du temps de travail de l'ensemble du personnel communal, le Conseil Municipal se prononce définitivement sur cette application qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2002.

INDEMNITES ADJOINTS

La Préfecture nous a transmis une circulaire concernant la revalorisation des indemnités des adjoints à compter du 1er mars 2002. Après concertation entre les adjoints, ils ont décidé de maintenir leur indemnité actuelle.

SUBVENTION ECOLE

Des travaux vont être réalisés dans les classes de notre école ainsi que l'achat de mobilier et de matériel sportif (coût 7309.80 € HT). Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général de 30 % du montant des travaux et du matériel.

SUBVENTION SECRETARIAT

Il a été décidé de réaménager le secrétariat et d'acheter un nouvel ordinateur plus performant. (coût 10 467.27 € HT)
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général de 30 % du montant du mobilier et du matériel.

ACHAT HORLOGE EGLISE

Le Conseil Municipal a décidé de remplacer l'horloge de l'église défectueuse (coût 1584.70 € TTC). La société BODET est chargée de l'installation étant donné qu'elle assure déjà la maintenance.

LOGEMENTS COMMUNAUX

La Commission responsable des logements communaux nouvellement créée aura en charge le dossier concernant la vente de certains logements de la commune. A l'issue de ses réunions, il lui sera alors possible de donner une réponse aux personnes désireuses d'acquiescer leur habitation.

DECISION MODIFICATIVE

Afin de régler la facture d'électricité de la Société SRAIT, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative
2313.9 + 1019.27 €
2313.4 - 1019.27 €

QUESTIONS DIVERSES

PHOTOCOPIEUR ECOLE

Suite à la proposition faite par la Société REX ROTARY à Monsieur le Maire, Le Conseil accepte à l'unanimité le principe de location d'un photocopieur qui sera mis à la disposition des institutrices.

INSTALLATION TABLE DE PING-PONG

Il a été décidé d'installer une table de ping-pong sur la plage.

ACCES PLACE DE LA MAIRIE

Pour des raisons de sécurité l'accès à la place de la mairie se fera :

- entrée : côté panneau d'affichage
- sortie : côté salle des fêtes

Des panneaux seront installés à cet effet.

SYNDICAT DE VOIRIE

La contribution de la commune au Syndicat de voirie s'élève pour l'année 2002 à la somme de 43 286.94 €. Celle-ci est calculée au prorata du potentiel fiscal, de la longueur des voies communales et du nombre d'habitants.



COMPTE RENDU SEANCE DU 14 JUIN 2002

Le vendredi 14 juin 2002, 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 juin 2002, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger DUCHEMIN, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation compte-rendu du 26 avril 2002
- Emprunt pour travaux canalisation résidence « les bosregards »
- Orgue église
- Création Communauté de Communes
- Demande adhésion de 2 communes au Syndicat Aérodrome Etrépagny
- Redevance d'occupation du domaine public réseaux électriques
- Enquête publique CSS et Morillon Corvol
- Participation au séjour en colonie de vacances de AUGEIX Dylan
- Demande adhésion au Syndicat d'Eau du Vexin Normand
- Remplacement congés d'été au secrétariat de mairie
- Vente maisons de la commune
- Saturnisme

QUESTIONS DIVERSES (POUR INFORMATION)

- subvention « maison pour tous »
- SFR
- Révision des bouches d'incendie
- Plan de secours envisagé en cas de pollution de l'eau

Etaient présents : MMES ET MRS J.GAUTRON-J.LAROCHE
P.JULLIEN-Adjoint-C.CABALLE-E.BANCE-B.NEAU
P.VILCOQ-L.HENOCH-S.DEVEAUD-D.LABBE-B.LETHIAIS

Absents excusés : MRS M.BENSI (pouvoir à Mr LABBE)
C.JOZEFACKI

Absent : MR B.GUILLOU

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte rendu du 26 avril 2002

EMPRUNT CANALISATION BOSREGARDS

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès du Crédit Local de France d'un montant de 45 734,71 _ pour la réalisation de travaux de canalisation dans la résidence "les hauts de bosregards".

ORGUE EGLISE

Monsieur MOUNIER (facteur d'orgue à Verneuil s/Avre) va effectuer un dépoussiérage de l'orgue de l'église. Le montant du devis s'élève à la somme de 1298,87 _

CREATION COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal a décidé, de donner un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire pour la création d'une communauté de communes sur le Canton des Andelys et l'a autorisé à poursuivre les discussions autour des compétences de la communauté de communes.

DEMANDE ADHESION DE 2 COMMUNES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AERODROME D'ETREPAGNY

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion des communes de AUTHERVERNES et de SAINT DENIS LE FERMENT au syndicat intercommunal de l'aérodrome d'Etrépagny.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RESEAUX ELECTRIQUES

Le Conseil Municipal a adopté les propositions qui lui ont été faites concernant la redevance d'occupation du domaine public réseaux électriques. Le SIEGE s'est engagé à percevoir cette redevance (153 _) auprès de l'EDF et à la reverser intégralement à la commune.

ENQUETE PUBLIQUE COMPAGNIE DES SABLIERES DE LA SEINE ET LA SOCIETE MORILLON CORVOL

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation de prolongation des permis miniers d'exploitation dits "permis de Tournedos" et "permis de Poses Lery" accordés le 10 juin 1975 à la Compagnie des Sablières de la Seine et à la Société Morillon Corvol.

PARTICIPATION COLONIE DE VACANCES

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la somme de 30,49 _ pour le séjour de Dylan Augeix en colonie de vacances. Cette somme vient en complément de celle déjà versée par le CCAS (soit 80 _).

DEMANDE ADHESION AU SYNDICAT D'EAU DU VEXIN NORMAND

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Syndicat d'eau du Vexin Normand et de ce fait de rétrocéder pour l'euro symbolique les installations au syndicat qui prendra en charge la gestion de l'investissement.

REMPLACEMENT CONGES D'ETE AU SECRETARIAT DE MAIRIE

Pendant les congés d'été de Madame TIXIER Christine du 24 juin au 15 juillet, la permanence sera assurée par Mademoiselle CARRIERE Martine.

Les horaires d'ouverture restent inchangés sauf le jeudi (16 h à 18 h)

VENTE MAISONS DE LA COMMUNE

Suite à l'étude faite par la commission logement, le Conseil Municipal décide de mettre en vente 7 maisons de la commune, et autorise Monsieur le Maire à en vendre 2 à la demande de deux locataires intéressés selon un tarif médian entre les deux agences immobilières consultées.

PREVENTION CONTRE LES MALADIES DUES AU PLOMB

Monsieur le Maire fait part aux membres présents du courrier de la DDASS dans lequel il est stipulé que toute vente d'immeuble construit avant 1948 sera soumise à l'obligation de réalisation préalable d'un état des risques d'accessibilité au plomb datant de moins d'un an.

QUESTIONS DIVERSES (pour information)

“Maison pour Tous”

La Préfecture a accordé une subvention de 40 % du montant des travaux pour la réalisation de “la maison pour tous”.

SFR sur la commune de Muids

En réponse au courrier de Monsieur GAUTRON adressé à la société SFR concernant les problèmes rencontrés par les abonnés de ce service, celle-ci nous invite à nous rapprocher de la Préfecture qui dispose de l'ensemble des informations susceptibles de répondre à notre demande.

Vérification des bouches d'incendie

Il a été procédé à la vérification des bouches d'incendie, suite à ce contrôle, il s'est révélé que certaines sont en mauvaise état. Le Conseil Municipal a décidé de demander au Conseil Général si ce genre de travaux pourrait faire l'objet d'une subvention.

Mesures à mettre en oeuvre en cas de pollution

de l'eau

La Préfecture nous a adressé un courrier dans lequel, elle nous demande d'étudier en cas d'atteinte à la qualité de l'eau par une pollution d'origine naturelle, technologique ou par un acte de malveillance, les mesures palliatives à mettre alors en oeuvre.



COMPTE RENDU SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2002

Le vendredi 6 septembre 2002, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 août 2002 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger DUCHEMIN, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation compte-rendu du 14 juin 2002
- Demande subvention équipement informatique pour « la maison pour tous
- Adhésion à la communauté de communes – adoption des statuts
- Déclaration des installations de France Télécom pour l'occupation du domaine public
- Nouvelle convention carte communale
- Approbation des statuts du SYGOM
- Approbation des statuts du SIEGE
- Vente maison de la commune
- Nomination commission révision liste électorale
- Subvention supplémentaire CCAS pour équilibre du budget
- Rapport annuel 2001 sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable
- Convention CAF

QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement plan d'eau
- Stade
- Chemin de halage
- Circulation dans la commune
- Assainissement
- Achat enceintes pour la salle des fêtes
- Tennis à Messieurs GABORIAU et TIBERGHIE
- Déplacement passage piétons rue Thierry de Martel
-

Etaient présents : MMES ET MRS J.LAROCHE-P.JULLIEN-J.GAUTRON

Adjoint-B.NEAU- L.HENOCH-D.LABBE- B.LETHIAIS-S.DEVEAUD

M.BENSI-R.VILCOQ-B.GUILLOU-E.BANCE

Absents excusés : C.JOZEFACKI(pouvoir à Mme LAROCHE)

C.CABALLE (pouvoir à Mr HENOCH)

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Procès Verbal du 14 juin 2002

SUBVENTION MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA MAISON POUR TOUS

Monsieur le Préfet nous a transmis un courrier dans lequel, il nous informe que la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale a réservé des fonds afin d'aider les collectivités locales qui le souhaitent à investir dans de l'équipement informatique. C'est à ce titre que le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de 10 ordinateurs qui seront installés dans « la maison pour tous ».

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à son adhésion à la communauté de communes sur le canton des Andelys et a adopté sans changements ni ratures les statuts de la communauté de communes.

DECLARATION DES INSTALLATIONS DE FRANCE TELECOM

En application du décret 97.683 du 30 mai 1997 relatif à la loi de réglementation des télécommunications ainsi que l'article L111.1 du code de la voirie routière, France Télécom a adressé à la commune la déclaration simplifiée aux droits de passage sur le domaine public routier. La commune obtiendra une redevance sur la base de 37 km d'artères de télécommunication (années 1998 à 2001) et de 38.5 km d'artères de télécommunication (année 2002) et pour 2m² d'emprise au sol. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord pour obtenir cette redevance et pour adresser la facture à France Télécom. Le montant total de cette redevance au profit de la commune, pour la période considérée, s'élève à 4561.26 €.

CARTE COMMUNALE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société EUROTOP représentée par Monsieur GILLES (géomètre expert) pour l'élaboration d'une carte communale dont le coût s'élève à la somme de 9000 € HT. Ce document précise les modalités d'application des règles générales d'urbanisme. A partir de l'ensemble des éléments analysés et à la lumière des objectifs communaux définis par le Conseil Municipal l'objet de cette étude se traduira par la localisation des zones urbaines d'une part et par la préservation des zones naturelles qui seront inconstructibles.

STATUTS DU SYGOM

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts du SYGOM dans lesquels figurent le nouveau mode de calcul de la taxe des ordures ménagères ainsi que la reprise prochainement de la gestion des déchetteries par le SYGOM.

STATUTS SIEGE

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la modification de l'article 3 des statuts du SIEGE relatif à ses compétences. Celui-ci dispose de l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz situés sur le territoire syndical pour tous les domaines de ses compétences.

VENTE MAISON DE LA COMMUNE

Suite à l'étude faite par la Commission logement, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à la vente d'une maison de la commune à un locataire intéressé. Le Conseil Municipal a approuvé cette décision (13 pour – 2 ne prennent pas part au vote). Maître DAGUET sera chargé d'établir l'acte. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

COMMISSION REVISION LISTE ELECTORALE

Avant de procéder à la refonte de la liste électorale en 2003, le Conseil Municipal a décidé de nommer une commission qui sera chargée de mettre à jour la liste électorale.

Elle est composée des membres suivants :

(Messieurs LABBE, P. JULLIEN, J. GAUTRON, L. HENOCH, C. JOZEFACKI, R. VILCOQ et Madame E. BANCE)

SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE CCAS

Il a été décidé d'attribuer une subvention supplémentaire au budget du CCAS d'un

montant de 800 € afin de couvrir jusqu'en fin d'année les demandes éventuelles de secours.

Les crédits étant insuffisants dans le chapitre 65, il a fallu procéder au virement de crédit suivant :

022 – 800.00 €

65736 + 800.00 €

RAPPORT ANNUEL SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal a approuvé le rapport annuel (exercice 2001) sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable émis par la Direction Départementale de l'agriculture et de la forêt.

CONVENTION CAF

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF afin qu'elle puisse nous verser l'aide financière prévue d'un montant de 18 673 € au titre de l'exercice 2002 pour l'aménagement de la maison pour tous et son équipement en matériel et mobilier.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement plan d'eau

La Compagnie des Sablières de la Seine nous avait proposé d'aménager gracieusement un plan d'eau dans les anciennes carrières, malheureusement ce projet est abandonné car un propriétaire refuse de vendre à la commune la parcelle de terrain nécessaire à la réalisation de ce projet, malgré les propositions d'achat ou d'échange qui lui ont été faites par Monsieur le Maire.

Stade

Le Conseil Municipal envisage d'acquérir une parcelle de terrain située derrière le stade afin de permettre le stationnement des véhicules. Monsieur le maire prendra contact avec les propriétaires pour la négociation de cette acquisition.

Accès chemin de halage

Suite à de nombreuses plaintes déposées en mairie concernant l'incivilité de certaines personnes, le Conseil Municipal a décidé d'interdire les accès au chemin de halage à tous véhicules motorisés.

Circulation dans la commune

De nombreux muidsien(ne)s se plaignent toujours de la vitesse excessive des voitures dans la traversée de la commune. Monsieur le Maire envisage d'installer des plateaux surélevés, une étude sera prochainement demandée au Conseil Général (Direction des Routes et de l'Aménagement).

En attendant, il a été décidé d'installer des panneaux rappelant la limitation de vitesse à 50 km aux entrées du village.

Assainissement

L'étude sur le schéma d'assainissement est à présent terminée. La solution retenue est l'assainissement collectif à l'exception de quelques habitations qui seront en autonome. Désormais, nous devons solliciter les différents organismes qui seront susceptibles de nous accorder des subventions .

Achat enceintes pour la salle des fêtes

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acheter 4 enceintes qui seront installés dans la salle des fêtes. Des devis vont être demandés.

Tennis à Messieurs GABORIAU et TIBERGHIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition faite par Messieurs GABORIAU et TIBERGHIE de mettre gracieusement à la disposition de la commune le tennis leur appartenant, une convention fixant les conditions d'occupation devra être établie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas prendre d'engagement dans l'immédiat tant que les conditions n'auront pas été clairement définies

Déplacement passage piétons rue Thierry de Martel

Il a été décidé de déplacer le passage piétons situé devant l'abri bus rue Thierry de Martel. Monsieur le Maire prendra contact avec la DDE pour connaître la marche à suivre.



COMPTE RENDU SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2002

Le vendredi 8 novembre 2002, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 octobre 2002 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger DUCHEMIN, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Approbation compte-rendu du 6 septembre 2002
- Signature convention diagnostic amiante
- Annulation commission révision liste électorale
- Fixation prix d'origine du logement sis 1 Cité des Fleurs et affectation comptable du produit de la vente
- Délibération précisant le montant établi en non-valeur des années 2000 et 2001 concernant les loyers impayés par un locataire de la commune. Décision modificative à prendre à ce sujet
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt prévu pour l'équilibre du budget.
- Décision modificative pour achat stores classe de Monsieur LEVESQUE
- Désignation des personnes ayant droit à une indemnité de déplacement
- Désignation de 2 délégués et 2 suppléants au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, 1 délégué et 1 suppléant pour la commission de répartition de la taxe professionnelle de la Communauté de Communes
- Délibération retirant les compétences du transport scolaire des statuts du SIVOS

QUESTIONS DIVERSES

- Amiante dans les immeubles communaux accueillant du public
- Devis restauration vitraux église
- Rebouchage des trous rue du Bosquet
- Broyage déchets verts

Etaient présents : MMES ET MRS J.GAUTRON- J.LAROCHE-P.JULLIEN-C.JOZEFACKI Adjoint- R.VILCOQ-D.LABBE-B.GUILLOU-B.LETHIAIS-L.HENOCH-B .NEAU-S.DEVEAU

Absents excusés : MME E.BANCE (pouvoir à Madame LAROCHE)
MR M.BENSI (pouvoir à Monsieur LABBE)

Absente : MME C.CABALLE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Procès Verbal du 6 septembre 2002

SIGNATURE CONVENTION DIAGNOSTIC AMIANTE

Le Conseil Municipal a autorisé monsieur le Maire à signer les conventions passées entre Messieurs Gille et Hennocque gérants de la société EUROTOP et la commune de Muids concernant l'établissement d'un diagnostic amiante effectué au 1 cité des fleurs et au 92 rue de la messe. Ce document étant nécessaire pour la rédaction du compromis de vente.

ANNULATION COMMISSION REVISION LISTE ELECTORALE

Monsieur le Maire a fait part du courrier de Monsieur le Sous-Préfet lui demandant de retirer la délibération prise le 6 septembre concernant la nomination d'une commission administrative chargée de la révision de la liste électorale. Les nominations effectuées dans ladite délibération ne reposant sur aucune base légale.

FIXATION PRIX D'ORIGINE DU LOGEMENT SIS 1 CITE DES FLEURS ET AFFECTATION COMPTABLE

Le Conseil Municipal a fixé le prix d'origine du logement sis 1 cité des fleurs (3268.78 €) et a procédé à son affectation comptable. Le fruit de cette vente servira à la remise en état de certains logements communaux.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
(675)3268.78€ (676)50 088.38€	(775)53 357.16€

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
(2313)53 357.16€	(2132)3268.78€ (192)50 088.38€

LOYERS IMPAYES LOCATAIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal la demande de Monsieur le Receveur Municipal de prendre en charge le montant établi en non-valeur des années 2000 (114.66 €) et 2001(447.30 €) concernant les loyers impayés par un locataire de la commune. Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité sous réserve que l'intéressé ne soit pour autant acquitté de sa dette. Cette somme n'ayant pas été prévue au budget, il a donc été procédé au virement de crédit suivant :

(022) – 561.96 €
(654) + 561.96 €

CONTRAT DE PRET

Le Conseil Municipal a autorisé monsieur le Maire à signer le contrat de prêt prévu pour l'équilibre du budget auprès du Crédit Agricole d'un montant de 15 245 €.

VIREMENT DE CREDIT POUR ACHAT STORES CLASSE DE MONSIEUR LEVESQUE

Madame LAROCHE a présenté au Conseil Municipal le devis de la société ACD pour la confection de rideaux qui seront installés dans la classe de Monsieur LEVESQUE d'un montant de 1172.79€. Afin de récupérer la TVA, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire cette dépense imprévue en investissement en procédant au virement de crédit suivant :

(2313.4) – 800.00 €

(2188.6) + 800.00 €

DESIGNATION DES PERSONNES AYANT DROIT A UNE INDEMNITE DE DEPLACEMENT

Afin de dédommager les conseillers municipaux qui utilisent leur véhicule personnel pour se rendre à des réunions, le Conseil a décidé que tous les membres de cette assemblée pourront bénéficier d'une indemnité de déplacement.

DESIGNATION DELEGUES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET A LA COMMISSION DE REPARTITION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Suite à la demande du groupe de pilotage de la communauté de communes des Andelys, le Conseil Municipal a désigné deux membres titulaires et deux suppléants qui siègeront au Conseil Communautaire.

- Monsieur Roger DUCHEMIN (titulaire)
- Monsieur Jacques GAUTRON (titulaire)
- Monsieur Bruno GUILLOU (suppléant)
- Monsieur Pierre JULLIEN (suppléant)

Puis il a été procédé à la désignation des membres de la commission de répartition de la taxe professionnelle.

- Madame Jehanne LAROCHE (titulaire)
- Monsieur Robert VILCOQ (suppléant)

DELIBERATION RETIRANT LES COMPETENCES DU TRANSPORT SCOLAIRE AU SIVOS

Les statuts de la Communauté de Commune qui ont été votés comportent une compétence transport scolaire visant à faire assurer par celle-ci le service des transports scolaires réguliers des élèves. Cette compétence ne pouvant être exercée sur un même territoire par deux entités différentes, le Conseil Municipal a délibéré afin de retirer les compétences du transport scolaire des statuts du SIVOS.

QUESTIONS DIVERSES

Amiante dans les immeubles communaux accueillant du public

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Préfet dans lequel il précise que tous les immeubles communaux qui accueillent du public (mairie, école, salle des fêtes, local musique, église) devront faire l'objet d'un diagnostic amiante. Des devis vont être demandés.

Devis restauration vitraux église

Des travaux de restauration des vitraux de l'église sont envisagés. Dans un premier temps, le Conseil Municipal a décidé avant d'engager ces travaux de solliciter les organismes susceptibles d'attribuer une subvention à la commune.

Rebouchage des trous rue du Bosquet

Le passage fréquent de camions rue du Bosquet a entraîné la formation d'ornières, c'est

pourquoi il a été décidé de procéder au rebouchage des trous.

Broyage déchets verts

C'est la société ECOSYS qui sera chargée du broyage des déchets verts, le compost pourra être vendu dans les déchetteries.